

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, **QUE:**

Selon l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le dépôt du rapport financier de la Ville de Pont-Rouge pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 1^{er} mai 2017, à 19 h 30, au centre communautaire, 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge.

QUE toute personne intéressée peut assister à cette assemblée publique.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 19^{ième} JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Jocelyne Laliberté'. The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.